

DECISION DU CONSEIL

Extrait des décisions du Conseil communal du 14 juin 2011

Fully, le 20 mars 2012

Au cours de sa séance du 14 juin, le Conseil a notamment :

AUTORISATION D'EXPLOITER

- autorisé l'exploitation de la cave du Chavalard à Monsieur Gilles Carron.

ZONES DE DANGER D'INONDATION DU RHONE

- décidé de faire opposition à la carte de danger du Rhône en effectuant des remarques et sollicitant la mise en œuvre des mesures anticipées dans la commune de Fully en référence notamment aux différents courriers adressés au Département des transports, de l'équipement et l'environnement, service administratif et juridique.
- décidé d'informer la population lors de la séance publique prévue le lundi 20 juin 2011 au cours de laquelle le plan de zone révisé sera présenté.

CONSTRUCTIONS

- autorisé les demandes suivantes :

Requérants : Aline et Fabien Mottier, Ch. des Vergers 6a – 1926 Fully
Objet : Construction d'une cabane de jardin.
Situation : Les Vergers, Folio 34, parcelle n° 7425, zone moyenne densité.

Requérant : Roland Volluz, Rue du Stade 40 – 1926 Fully
Objet : Fermeture d'un balcon.
Situation : Charnot, Folio 8, parcelle n° 1844, zone collective.

Requérant : PPE Yvaux, par M. François Sarrasin, Av. de la Gare 58 – 1920 Martigny
Objet : Rénovation et isolation périphérique de l'immeuble existant
Situation : Yvaux, Folio 16, parcelle n° 5682, zone collective.

Requérant : WEBBAX, par M. Germain Tenthorey, Rue de l'Eglise 32 – 1926 Fully
Objet : Pose de deux bâches publicitaires.
Situation : Vers l'Eglise, Folio 3, parcelle n° 622, zone centre.

Requérante : Agnès Ançay (Pavillard), Ch. des Avouillons 9 – 1926 Fully
Objet : Fermeture du couvert existant attenant à l'habitation.
Situation : Les Marais-Neufs, Folio 43, parcelle n° 7578, zone faible densité différée.

Requérant : Jean-Louis Bouche, Rte de la Jorette 37 – 1899 Torgon
Objet : Construire un immeuble d'habitation avec forages et modification des plans mis à l'enquête le 8 octobre 2010, BO n° 40.
Situation : Rte de Saillon - Verdun, Folio 17, parcelle n° 5742, zone forte densité.